

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 novembre 2011

SÉCURITÉ DU TRANSPORT AÉRIEN CIVIL - (n° 2673)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 3 Rect.

présenté par
Mme Saugues

ARTICLE 3

Supprimer les alinéas 29 et 30.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement à caractère rédactionnel.